

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

202432

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	8
• votants	9
• absents	3
• exclus	0

Date de convocation :

10 septembre 2024

Date d'affichage :

11 septembre 2024

Objet

Renouvellement de
l'autorisation de jeux au
Casino de Barbazan

De la commune BARBAZAN

Séance du 17 septembre 2024 à 18 heures 00

SOUS-PRÉFECTURE

26 SEP. 2024

SAINT-GAUDENS

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, VEYRIES Nadine,
WINTERSTEIN Martine

Ms MADET Michel, MAURETTE Bernard, SALES André.

Absents : VALLE Anthony, DELORT Thierry

Absent avec procuration : BALLARIN Jacques donne procuration à
MADET Michel.

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Société Nouvelle d'Exploitation du Casino de Barbazan, représentée par Monsieur Stéphane RODIER, Directeur Responsable, Directeur Général, va déposer une demande de renouvellement de l'autorisation :

- de pratiquer les jeux traditionnels (jeu de la boule 2000)
- d'exploiter des appareils dits "Machines à sous" (75 appareils)
- d'exploiter des postes de jeux électroniques (15 postes installés pour 45 autorisés)

Elle ajoute que la présente demande de renouvellement prendra effet le 1^{er} mars 2025 et ce, jusqu'au 28 février 2030 inclus.

Puis, elle invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur cette demande de renouvellement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le renouvellement de l'autorisation de pratiquer les jeux présentée par la Société Nouvelle d'Exploitation du Casino de Barbazan (S.N.E.C.B.).

Ainsi fait et délibéré, au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

Fait à Barbazan, le 17 septembre 2024

Le Maire,

